

## AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

### DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

#### AVIS AUX IMPORTATEURS DE GLUCONATE DE SODIUM ORIGINAIRE DE CHINE

Conformément au règlement (UE) n° 377/2010 de la Commission du 3 mai 2010 (JOUE L 111 du 04.05.2010), un droit antidumping provisoire sur les importations de gluconate de sodium originaire de Chine, est institué.

1. Il est institué un droit antidumping provisoire sur les importations de gluconate de sodium sec originaire de Chine, portant le numéro CUS (Customs Union and Statistics) 0023277-9 et le numéro CAS (Chemical Abstracts Service) 527-07-1, relevant actuellement du code NC ex 2918 16 00 (code TARIC 2918 16 00 10).
2. Le taux du droit antidumping provisoire applicable au prix net franco frontière de l'Union, avant dédouanement, s'établit comme suit:

<i>Société</i>	<i>Droit</i>	<i>Codes additionnels TARIC</i>
Shandong Kaison Biochemical Co. Ltd	5,60%	A972
Qingdao Kehai Biochemistry Co., Ltd	27,30%	A973
Toutes les autres sociétés	53,40%	A999

L'application des taux de droit individuels précisés pour les sociétés mentionnées dans le tableau est subordonnée à la présentation aux autorités douanières des Etats membres d'une facture commerciale en bonne et due forme (voir annexe).

Faute de présentation d'une telle facture, le taux de droit de douane applicable à toutes les autres sociétés s'applique.

3. La mise en libre pratique, dans la Communauté, du produit visé est subordonnée au dépôt d'une garantie équivalente au montant du droit provisoire.
4. Ce règlement entre en vigueur le 5 mai 2010, pour une période de 6 mois.

## *ANNEXE*

Une déclaration signée par un responsable de l'entité délivrant la facture commerciale doit figurer sur la facture établie en bonne et due forme, visée à l'article 1er, paragraphe 3. Cette déclaration se présente comme suit:

- 1) le nom et la fonction du responsable de l'organisme ayant délivré la facture commerciale;
- 2) la déclaration suivante :

"Je soussigné, certifie que le (volume) de gluconate de sodium sec vendu à l'exportation vers l'Union européenne et couvert par la présente facture a été fabriqué par (nom et siège social de la société) (code additionnel TARIC) en/au/aux (pays concerné). Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes.

Date et signature."